



## Encouragez la renaissance des patronages

En 1950, la France comptait 12 000 patronages qui accueillait des millions d'enfants. Ensemble, ils jouaient et ils priaient. Ils apprenaient aussi à servir et à prendre des responsabilités.

Chaque année, de nouveaux patronages ouvrent leurs portes. Mais ces oeuvres sont fragiles car elles se proposent d'accueillir tous les enfants, quels que soient leurs moyens financiers.

La Fondation des patronages de France a été créée par des acteurs de terrain pour permettre aux équipes de se consacrer pleinement aux enfants, sans être préoccupées par un équilibre financier qui n'est pas simple à atteindre. Elle souhaite soutenir la création de nouvelles oeuvres et favoriser leur développement.

Ouvrir un patronage dans une paroisse, c'est engager la communauté chrétienne dans une action de longue durée qui permet de prendre soin des enfants, de redynamiser la paroisse, de relancer le catéchisme, etc.

*"Au sein de nos institutions, nous avons besoin d'offrir aux jeunes leurs propres lieux, qu'ils puissent aménager à leur goût, et où ils puissent entrer et sortir librement, des lieux qui les accueillent et où ils puissent se rendre spontanément et avec confiance à la rencontre d'autres jeunes, tant dans les moments de souffrance ou de lassitude, que dans les moments où ils désirent célébrer leurs joies. Quelque chose comme cela a été réalisé par certains patronages et d'autres centres de jeunesse, qui, dans de nombreux cas, constituent des lieux où les jeunes font des expériences d'amitié et de sentiments amoureux, où ils se retrouvent et peuvent partager la musique, les loisirs, le sport, et aussi la réflexion et la prière, grâce à de petites subventions et diverses propositions. Cela ouvre à cette annonce indispensable de personne à personne qui ne peut être remplacée par aucune procédure ni aucune stratégie pastorale."*

Christus vivit, n°217, Pape François

**Si vous aussi, vous croyez à l'importance de recréer des patronages, vous pouvez faire un don à la Fondation des patronages de France ou au patronage de votre choix.**

Votre don donne droit à une réduction d'impôt égale à 75% du montant du don, dans la limite de 1 000 € (loi de finances 2021). Si le don dépasse ces 1 000 €, la réduction d'impôt passe à 66% du montant du don supplémentaire, dans la limite de 20% des revenus imposables.

Pour encourager le développement des patronages en France, je fais un don à la Fondation des patronages de France ou au patronage .....  
de : ..... euros

Je souhaite recevoir un reçu fiscal par la poste ou par courriel.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel : .....